CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E125201 **VALABLE JUSQU'AU** 27/05/2024

ÉDITÉ LE **20/06/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/04/1999
Forme juridique : SARL

Capital : 21 342

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **422 578 047 00033**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 3257030

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 119570286

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 119570286

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Raison sociale : **GRENECHE PERE ET FILS**

ZONE ARTISANALE DU PRESSOIR
RUE LOUIS WAGNER
72400 CHERRE-AU

Téléphone : 02 43 93 88 96 **Fax :**
Portable : 06 63 34 60 10

Site Internet :
E-mail : grenechesebastien@hotmail.fr

Responsabilité légale :
GRENECHE SÉBASTIEN GÉRANT

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/05/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	04/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	14/12/2022

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.